

Nous n'avons aucunement l'intention de critiquer l'accord de paix; nous avons accueilli favorablement l'Accord de Paris croyant qu'il s'agissait sans doute du fondement le plus sérieux et le plus honorable qui pouvait alors être donné à la paix par voie de négociation.

Durant notre participation prolongée à l'ancienne CISC et notre participation plus brève à la nouvelle commission, nous avons cherché à être objectifs. Nous n'avons pas été les complices ou les représentants de l'une ou l'autre partie. Nous avons été invités non pas par une seule partie au conflit, mais par toutes les parties. Nous avons insisté sur ce dernier élément. Nous avons demandé la tenue d'enquêtes portant sur des rapports de violations de la part des Etats-Unis et de la République du Vietnam et nous avons demandé à participer à ces enquêtes; nous avons adopté la même attitude à l'égard des rapports de violations de la part de la République démocratique du Vietnam et de l'autre partie sud-vietnamienne. Lorsque, après enquête, nous avons découvert que la République du Vietnam ou les Etats-Unis avaient violé le cessez-le-feu, nous n'avons aucunement hésité à le dévoiler. On nous a accusés de partialité du fait que nous nous opposons systématiquement aux mesures d'obstruction prises contre les tentatives d'enquête sur les rapports de violations de la part de la République démocratique du Vietnam et du Vietcong. Cette accusation n'est absolument pas conforme aux faits; le dossier fait état de ceux qui ont essayé d'être impartiaux et des autres. Nous avons toutes les raisons d'être fiers de l'objectivité dont nous avons fait montre au sein de la commission.

J'estime qu'il doit ne faire aucun doute d'après mes observations tout comme d'après notre bilan que le retrait ne représente aucunement une dérobade à nos engagements internationaux. Nous ne nous désistons pas parce que nous pouvons croire que la tâche est ingrate, dangereuse et difficile, mais nous nous retirons lors que cette tâche a perdu sa raison d'être.

Certains d'entre vous ont pu se demander si notre expérience au Vietnam ne s'était pas soldée exactement comme bon nombre craignaient dès le début. En d'autres termes, à la lumière de ce que nous savons maintenant, aurions-nous dû nous lancer dans cette aventure?

Me tournant vers le passé, je puis vous affirmer que notre décision initiale était une bonne décision. Les raisons que nous avons mises de l'avant pour nous joindre à la commission, de même que les réserves que nous avons exprimées, ont été assez bien appuyées par les faits. Les négociateurs de Paris ont jugé que la CICS et ses quatre membres faisaient partie intégrante d'un ensemble appelé à réaliser une série d'objectifs. Bien qu'on n'ait pu atteindre l'objectif principal de la paix, l'instrument de Paris et la CICS qui en faisait partie ont fourni un cadre de travail au sein duquel on a réalisé des progrès des plus marquants. Malgré la poursuite des combats, le niveau de la violence a connu une baisse comparativement à la période antérieure à la signature de l'Accord de Paris. Les Etats-Unis ont pu se désengager et retirer leurs forces terrestres du Vietnam; puis vint l'échange de prisonniers militaires tant attendu. Il ne s'agit pas là de réalisations sans importance et nous devrions nous féliciter d'y avoir participé ne fût-ce que modestement.